

République Française

Département des Hauts de Seine



CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE MONTRouGE

Extrait du Registre des délibérations
Du

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

Nombre de Membres :

- composant le Conseil	17
- en exercice	17
- présents	14
- représentés	2
- excusés	---
- absents	1

**DELIBERATION RELATIVE A
L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023**

Sur convocation adressée le 27 mars 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au Pôle Santé Solidarité, le 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président.

Présents	Mesdames BAELE, DESJARDIN, GRAINE, HUET, RAMBEAU, SEJOURNE Messieurs LENGEREAU, BOUCHEZ, DESPLECHIN, FLAMME, LIOTARD, MELEDJE, MILLOTTE, VERZEELE.
Représentés	Madame FAVRA, pouvoir donné à Madame BAELE Monsieur ONDOUA, pouvoir donné à Madame GRAINE
Absents	Monsieur SAINTOUL

Les membres présents, formant la majorité des Administrateurs en exercice, peuvent valablement délibérer en exécution de l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.



DELIBERATION RELATIVE A L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

Monsieur le Président expose l'affaire ainsi :

Chaque année, la Ville de Montrouge ou le CCAS, allouent une subvention de fonctionnement aux associations œuvrant dans le champ social ou médico-social.

Dans le cadre du recentrage des missions du CCAS, en 2023 la Ville transfère les crédits habituellement dédiés aux versements de subventions aux associations, vers le CCAS.

Ainsi, dans le cadre du transfert de cette compétence, et afin de maintenir le soutien aux associations œuvrant dans le champ social ou médico-social, la campagne de subventions 2023 sera prise en charge par le CCAS.

Les associations demandant une subvention au titre de l'exercice 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Dores et déjà, il est proposé que le CCAS de Montrouge réponde favorablement aux 16 demandes de subvention reçues de ces associations au titre de 2023, pour un montant total de 35 916 €, selon la répartition mentionné au tableau joint en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les demandes de subventions des associations citées au tableau ci-dessous, pour leurs services d'accompagnement et / ou de soutien aux montrougiens,

Vu la mission de soutien de Centre Communal d'Action Sociale envers les associations œuvrant dans le champ social ou médico-social,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement à chacune des associations, selon la répartition mentionnée au tableau joint en annexe, au titre de l'année 2023 ; soit un montant total de 35 916 €.

N°	Nom de l'association	Secteur d'intervention	Arbitrage 2023 (CCAS)
1	SMM - sport adapté	Handicap	6 570
2	AIDOVIE – Association d'aide aux victimes	violences intrafamiliales	2 500
3	CIDDF	violences intrafamiliales	8 000
4	Les Auxiliaires des aveugles	Handicap	250
5	UNAFAM HAUTS DE SEINE	Handicap	200
6	Unapei 92	Handicap	1 000
7	Écoute Chômage	Insertion	500
8	Ecole de la 2nde chance	Insertion	6 101
9	Mouvement pour la Réinsertion Sociale	Insertion	200
10	ASSOCIATION DES AMIS DE JACKY	Lien social	3 000
11	Café Culturel et Solidaire de Montrouge	Lien social	2 000
12	CROIX ROUGE FRANCAISE	précarité	2 700
13	Protection Civile Paris Seine	précarité	735
14	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	précarité	1 000
15	France Alzheimer 92, Rencontres "MEMOIRES"	Santé	560
16	Secours catholique	Social	600
TOTAL			35 916

Article 2 : **S'ENGAGE** à inscrire ces sommes sur la ligne budgétaire 6574 du budget de l'Etablissement Public de l'exercice 2023.

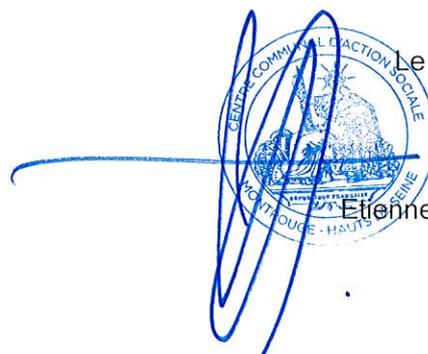
Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes dispositions utiles pour l'application de la présente sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

Fait en séance du 03 avril 2023

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
préfecture le

Et de la publication le



Le Président,

Etienne LENGEREAU
Maire